



Union Locale LYON 3^e / 6^e

Document d'orientation adopté au XV^e Congrès de l'Union Locale CGT Lyon 3^e / 6^e 10 et 11 février 2022

L'union locale des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon déploie son activité dans le cadre des orientations définies par les sections syndicales, les syndicats, les fédérations et l'union départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon confédérés dans la CGT comme l'indiquent les statuts confédéraux.

Ce document d'orientation n'a donc pas pour objet de décliner au plan local l'ensemble des orientations et repères revendicatifs de la CGT mais veut définir les orientations prioritaires qui guideront notre organisation dans son activité au plan local.

Ces orientations n'ont de sens que si elles sont accompagnées de l'engagement des sections syndicales et syndicats de la localité qui contribueront à leur mise en œuvre et y consacreront les moyens nécessaires.

**Extrait des statuts adoptés au 51^e congrès de la CGT
Marseille, 18 au 22 avril 2016**

Les unions locales

Article 14

Les unions locales sont constituées par les syndicats et sections syndicales relevant d'une même zone géographique.

Au sein d'un département, les zones géographiques des unions locales sont définies ou modifiées par le congrès ou le comité général de l'union départementale. Une même union locale peut couvrir des zones géographiques contiguës de plusieurs départements, par décision concertée des unions départementales concernées.

Le syndicat rayonnant sur le territoire de plusieurs unions locales participe à la vie syndicale et acquitte cotisation aux unions locales concernées pour le nombre de syndiqués relevant de chacune d'elles, le cas échéant par l'intermédiaire de ses sections syndicales, conformément à l'annexe financière.

L'union locale impulse et coordonne l'activité de la CGT dans son secteur. Elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé, peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs actions, donner toute leur efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble.

Elle développe les solidarités entre tous les salariés, de toutes générations, ayant ou non un emploi, un logement, des droits sociaux. Elle donne au déploiement de la CGT toute l'ampleur nécessaire sur son territoire.

Elle contribue à la création et au développement d'organisations syndicales nouvelles parmi les salariés actifs, retraités et privés d'emploi.

Elle permet l'accueil et l'organisation temporaire des syndiqués isolés.

En liaison avec les syndicats concernés, fédérations et unions départementales veillent en permanence à la construction et aux moyens de fonctionnement, humains et matériels des unions locales.

1. Gagner en efficacité dans les luttes locales, professionnelles et interprofessionnelles

Comme l'a montré le rapport d'activité, les salariés sont confrontés à des attaques toujours plus violentes du pouvoir politique qui relaie fidèlement les exigences sans limite des actionnaires, contre leurs droits, leurs intérêts, leur aspiration à une vie digne et respectueuse de leur liberté.

Le programme des employeurs et du gouvernement peut se résumer en un seul mot d'ordre : baisse des salaires !

- ♦ Baisse du salaire immédiat avec
 - l'augmentation des prix à la consommation et l'inflation,
 - l'augmentation du temps de travail effectif
- ♦ Baisse du salaire socialisé avec
 - la baisse des indemnités chômage,
 - la baisse des cotisations de l'assurance maladie et limitation des dépenses de santé,
 - la baisse des droits à la retraite et le gel des pensions.

Pour faire passer un tel programme de régression sociale, gouvernement et patronat profitent de tout ce qui peut mettre en concurrence et opposer les travailleurs entre eux.

Alors que chacun comprend bien dans son coin qu'il ne sera pas épargné, alors que le pouvoir en place se sent obligé de lâcher épisodiquement quelques miettes pour échapper à une explosion sociale, la riposte syndicale qu'exigent de telles attaques n'est pas encore à la hauteur et reste à construire.

Nous devons travailler ensemble, sections syndicales et syndicats de la localité, si nous voulons gagner en efficacité dans la lutte.

Résolution N° 1

Les syndicats et sections syndicales de l'UL CGT Lyon 3^e / 6^e s'engagent à mener collectivement toutes les actions nécessaires pour faire échec à la politique de régression sociale menée par le patronat et son gouvernement. Ensemble ils continueront à mener au plan local la bataille :

- *pour l'augmentation des salaires et contre la baisse du pouvoir d'achat*
- *contre la contre-réforme des retraites et pour l'augmentation des pensions*
- *pour une sécurité sociale 100 % au service des salariés et contre la politique de restriction des soins de santé*
- *contre la précarisation du travail et pour l'abrogation du nouveau régime d'assurance chômage*
- *pour de nouveaux droits ouverts à tous et contre toute forme de discrimination entre les salariés.*

2. Répondre aux besoins de formation notamment des nouveaux syndiqués et nouveaux élus et mandatés

Assurer la formation des syndiqués est une préoccupation constante de notre union locale. La formation d'accueil comme la formation générale de niveau 1 sont essentielles pour que les syndiqués participent et s'impliquent pleinement dans l'activité de leur organisation. C'est une nécessité pour développer la démocratie syndicale et assurer la prise de responsabilité des camarades qui doivent aussi être préparés à l'exercice de leurs mandats tant électifs que syndicaux.

Une attention particulière doit être portée à la formation des militants dans les entreprises de moins de 50 salariés où le mandat de délégué syndical est assuré par un élu titulaire du CSE ou dans celles de moins de 300 salariés où le mandat de représentant syndical au CSE est assuré par le délégué syndical. Donner la dimension syndicale à l'exercice des mandats électifs et désignatifs est indispensable pour renforcer la CGT.

Résolution N° 2

Les syndicats et sections syndicales de l'UL CGT Lyon 3^e / 6^e réaffirment leur engagement dans la formation syndicale tant pour accueillir les nouveaux syndiqués que pour les amener à participer à l'activité de leurs syndicats et à exercer des mandats. Ils considèrent que l'union locale doit continuer de disposer d'un collectif de formateurs suffisant, en assurant le renouvellement générationnel, pour :

- *permettre aux salariés de découvrir la CGT*
- *assurer l'accueil des nouveaux syndiqués dans les syndicats et sections syndicales comme dans l'union locale,*
- *mettre en œuvre la nouvelle formation générale de niveau 1 avec le module « Participer à la vie de la CGT »,*
- *élaborer une formation à la responsabilité syndicale pour les militants, élus et mandatés des petits et moyens établissements ou entreprises.*

3. Mettre en valeur les actions de la CGT sur la localité avec nos propres moyens de communication

Les grands moyens d'information et de communication sont dans leur immense majorité aux mains de groupes ou d'investisseurs privés qui ne cachent pas leur volonté de contrôler les contenus dans le sens de leurs intérêts. Les géants du web dont l'activité repose sur la vente de publicité, tout en donnant l'illusion d'une liberté de circulation de l'information, fonctionnent avec pour seul objectif l'enrichissement de leurs actionnaires. Tout devient possible avec ces nouveaux médias qui sont devenus l'outil de diffusion privilégié de tout un fatras idéologique visant à opposer les salariés entre eux et à masquer la nature réelle des rapports de production auxquels ils sont soumis.

Faire connaître les positions de la CGT face à une telle hégémonie de l'idéologie capitaliste est un combat à mener quotidiennement et ne peut être gagné que dans la proximité en impliquant chaque syndiqué. Il faut ainsi continuer à diffuser les publications de la CGT qui existent mais il faut aussi trouver le moyen de partager avec l'ensemble des syndiqués et des salariés les informations sur les actions et les résultats obtenus par les salariés organisés avec la CGT sur la localité comme ailleurs.

Lors de nos précédents congrès, notre union locale a souligné l'importance de la communication par Internet. Le nouveau site www.ulcgtlyon36.fr est opérationnel. Il faut maintenant l'alimenter pour en développer la fréquentation.

Résolution N° 3

Les syndicats et sections syndicales de l'UL CGT Lyon 3^e / 6^e considèrent que l'information des syndiqués et des salariés au niveau de la localité doit contribuer au combat contre l'idéologie capitaliste dominante.

Il est absolument nécessaire de partager et faire partager par le plus grand nombre nos réflexions, nos décisions, nos actions. Cela passe prioritairement par une animation collective et l'alimentation continue du site de l'UL www.ulcgtlyon36.fr.

4. Améliorer la participation des retraités à l'activité de l'union locale

Pour les retraités comme pour les actifs, le pouvoir d'achat est un élément essentiel pour vivre dignement. Or dans nos deux arrondissements comme dans l'ensemble du pays, le pouvoir d'achat des retraités ne cesse d'être rogné depuis plusieurs années.

Loin de l'image colportée par le pouvoir et les médias à sa botte, les retraités ne connaissent l'eldorado qu'on leur prête. Selon la Drees, en décembre 2019 la pension moyenne tous régimes confondus s'établissait à 1 503 euros bruts mensuels pour les retraités de droit direct résidant en France (1 924 euros pour les hommes et 1 145 pour les femmes) soit très en dessous du SMIC à 2 000 euros de nos repères revendicatifs. En tenant compte des prélèvements sociaux, la pension nette s'élevait à 1 393 euros. Et les choses ne se sont pas améliorées depuis pour les 17 millions de retraités qui voient leur pouvoir d'achat réel encore baisser. Salariés et retraités nous avons manifestement des intérêts communs et pourtant nous comptons beaucoup trop peu de retraités à la CGT. La destruction des liens de solidarité entre actifs et retraités voulue par les employeurs et le pouvoir politique n'y est pas pour rien. Mais il nous faut peser plus pour changer le cours des choses.

La continuité syndicale, c'est d'abord un actif syndiqué CGT qui devient un retraité syndiqué CGT. Elle est donc plus facile à gagner dans le syndicat ou la section syndicale. Mais la continuité syndicale, ce peut être aussi gagner un salarié retraité à la syndicalisation CGT et dans ce cas l'union locale est un cadre favorable à la syndicalisation.

Résolution N° 4

Les syndicats et sections syndicales de l'UL CGT Lyon 3^e / 6^e considèrent que la syndicalisation des retraités est un enjeu important pour la défense des intérêts de l'ensemble des salariés. La syndicalisation des retraités doit être gagnée au sein des sections syndicales professionnelles de la localité mais aussi dans la section multi-professionnelle de l'union locale notamment pour les retraités isolés.

L'union locale doit travailler avec l'ensemble des sections de la localité pour s'adresser plus et mieux aux retraités, rompre leur isolement, développer la solidarité intergénérationnelle.

5. Renforcer notre représentativité syndicale tant dans le privé que le public

Dans le privé, le cycle des élections professionnelles qui permet de déterminer la représentativité des organisations syndicales au plan national a été marqué par un recul de la CGT tant en pourcentage qu'en nombre de voix. Des éléments exceptionnels comme la crise sanitaire ont manifestement pesé sur les résultats notamment dans les TPE où la CGT reste cependant la première organisation. Les trois années à venir seront marquées par de très nombreuses élections pour le renouvellement des CSE mis en place entre 2018 et 2019.

Dans la fonction publique, les salariés ont placé en tête la CGT lors des élections de fin 2018 et plus particulièrement dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière. Les prochaines élections doivent se tenir début décembre 2022 dans un contexte particulièrement défavorable. La loi scélérate de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 reproduit le modèle régressif appliqué aux institutions de représentation du personnel du secteur privé, avec la transformation des comités techniques (CT) en comités sociaux de l'administration (CSA) et la suppression des CHSCT.

Dans le privé comme dans la fonction publique, la politique du pouvoir vise à réduire le nombre de représentants du personnel et à priver de moyens les organisations syndicales.

Dans le privé comme dans la fonction publique, moins d'un salarié sur deux vote aux élections professionnelles.

Notre organisation est par ailleurs confrontée à la nécessité de renouveler ses élus en raison des départs en retraite.

Le territoire de notre union locale recouvre un nombre important de sièges d'entreprises ou d'établissements dont dépendent plus de 130 000 salariés. Les élections professionnelles sont donc un élément essentiel dans la bataille que mène la CGT pour gagner en influence.

Résolution N° 5

Les syndicats et sections syndicales de l'UL CGT Lyon 3^e / 6^e mesurent l'importance de la bataille à mener pour consolider et améliorer la représentativité de la CGT lors des élections professionnelles dans les établissements et les entreprises du privé de la localité et lors des élections de décembre 2022 dans la fonction publique.

Ils s'engagent à mener collectivement toutes les actions nécessaires pour retrouver et amplifier les résultats déjà obtenus partout où la CGT est déjà présente. Il ne faut pas attendre le dernier moment et la signature du protocole d'accord préélectoral mais établir dès à présent un plan de travail pour anticiper la constitution des listes et assurer le renouvellement des candidats chaque fois que cela est nécessaire.

6. Développer l'accueil syndical pour les salariés et les militants

La tenue de permanences d'accueil des salariés, le renseignement juridique, la défense militante des salariés dans l'entreprise ou devant les prud'hommes sont des activités inscrites dans la tradition et contribuent au rayonnement de la CGT bien au-delà de ses électeurs et de ses syndiqués. Notre organisation est riche d'un savoir-faire reconnu mais est confrontée aujourd'hui à la nécessité de renouveler ses forces alors que la violence des employeurs protégés par les dispositions législatives antisociales s'exerce tous azimuts.

Précarité, mobilité contrainte, souffrance au travail, harcèlement, mais aussi aspiration à plus de dignité et à l'égalité de traitement... autant de sujets sur lesquels les militants CGT sont appelés à agir. Ces situations doivent recevoir une réponse juridique. Mais pas seulement.

L'accueil syndical CGT ne peut pas se réduire à l'accompagnement des salariés pour faire valoir leurs droits. Il doit être un moyen d'améliorer notre connaissance de la situation sociale dans les entreprises et établissements de la localité. Il permet aussi de renforcer la CGT en réalisant des adhésions sur la base de l'efficacité d'une prise en compte collective des conflits.

Pour pérenniser ces adhésions isolées et parvenir à la construction de bases nouvelles, il faut aussi que cet accueil syndical CGT apporte un soutien aux syndiqués en vue et après les élections professionnelles.

Pour leur part, les élus et mandatés sont souvent confrontés à des questions juridiques complexes ou inhabituelles qui nécessitent une réponse particulière. Ces demandes exigent un traitement attentif et prioritaire dans le cadre de l'accueil syndical CGT.

L'accueil syndical CGT doit donc être un moyen d'échange et de partage de savoir et de savoir-faire pour les camarades qui s'y investissent. Telle est la démarche qu'a d'ores et déjà adoptée notre union locale lors du précédent mandat. Elle demande encore à être développée.

Résolution N° 6

Les syndicats et sections syndicales de l'UL CGT Lyon 3^e / 6^e partagent l'objectif de développer l'accueil syndical des salariés de la localité.

Ils s'engagent à apporter leur contribution en forces militantes pour :

- participer collectivement aux permanences d'accueil syndical des salariés,*
- suivre collectivement les demandes tant individuelles que collectives des salariés et des militants en vue de renforcer la CGT.*